

Direction de la Jeunesse et des Sports Sous-Direction de l'Action Sportive Service du Sport de Proximité

2021 DJS 30 Subventions (121.500 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec le Comité des O.M.S. et 12 O.M.S

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Les clubs et associations sont, dans l'exercice de leurs missions, des partenaires essentiels de la Ville de Paris dans le développement au quotidien de la vie sportive. La Ville de Paris leur apporte son soutien sportif par l'attribution de subventions de fonctionnement annuel. Ce partenariat peut dans certains cas se concrétiser par la conclusion d'une convention pluriannuelle d'objectifs (au nombre de 109 l'année passée) recensant les actions que la Ville entend soutenir par le biais d'une subvention. Ces conventions, signées pour une durée maximale de 3 ans, permettent de renforcer les liens entre la Ville de Paris et ses partenaires associatifs auxquels elles confèrent une garantie de pouvoir développer de manière pérenne, leur projet sportif et éducatif notamment en faveur des jeunes et du public féminin. Cette démarche facilite la concertation et contribue à promouvoir au mieux, leurs disciplines respectives sur le territoire parisien. Elle permet, en outre d'évaluer le respect des engagements, en considération des objectifs poursuivis.

Le projet de délibération soumis à notre assemblée concerne l'aide à 12 Offices du Mouvement Sportif (OMS) et au Comité des OMS afin de permettre à ces organismes de développer leurs activités au profit des Parisiens. Comme vous le savez, les anciens statuts-types des OMS parisiens ont été abrogés en 2003 et chaque Office du Mouvement Sportif a adopté ses nouveaux statuts à partir d'un statut-type proposé par le comité des OMS. L'article 20 du nouveau statut-type prévoit que des conventions pluriannuelles d'objectifs, élaborées en étroite concertation avec chaque mairie d'arrondissement, seront conclues avec la Ville de Paris afin de préciser les actions proposées par chaque OMS et du Comité dans le cadre de ses missions de coordination et d'animation des activités sportives dans l'arrondissement. Une première convention d'objectifs a donc été signée avec chacun des OMS et du Comité pour la saison sportive 2002/2003, convention qui est renouvelée chaque année depuis.

Pour la présente saison sportive 2020/2021, treize conventions pluriannuelles rappelant les différentes actions réalisées par les OMS des 6 ème; 8 ème; 10 ème; 11 ème; 12 ème; 14 ème; 15 ème; 16 ème; 17 ème; 18 ème; 19 ème et 20 ème arrondissements et du Comité des OMS ont été établies, tenant compte du bilan de la saison précédente, afin de permettre le versement de la subvention annuelle de fonctionnement. Les

montants proposés ont fait l'objet d'une concertation préalable avec les maires d'arrondissement.

C'est donc l'attribution d'une subvention d'un montant total de 121.500 euros aux associations suivantes que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation :

- COMS pour 1.000 euros.
- OMS 6 pour 3.000 euros,
- OMS 8 pour 10.000 euros,
- OMS 10 pour 10.000 euros,
- OMS 11 pour 3.500 euros,
- OMS 12 pour 9.000 euros,
- OMS 14 pour 16.000 euros,
- OMS 15 pour 6.000 euros,
- OMS 16 pour 17.000 euros,
- OMS 17 pour 10.000 euros,
- OMS 18 pour 15.000 euros,
- OMS 19 pour 16.000 euros,
- OMS 20 pour 5.000 euros.

Afin de financer toutes les activités proposées par les OMS et dont l'intérêt local est avéré, je vous propose de m'autoriser à signer treize conventions pluriannuelles d'objectifs annexées au présent projet.

Je vous prie Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris,